

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Ajustement organisationnel du Service de la Vie Citoyenne (SVC) de la Direction de la Vie Citoyenne Educative et Sportive (DVCES)

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 organigramme

Par délibération n° 2016/836 du 26 juillet 2016, le conseil municipal a acté la création du Pôle Vie Locale et de la Direction de la Vie Citoyenne Educative et Sportive regroupant un Pôle Administratif et Budgétaire (PAB), le Service de la Vie Citoyenne (SVC), le Service de la Vie Educative (SVE) et le Service Municipal des Sports (SMS). Dans le cadre du schéma de réorganisation et afin d'opérer les ajustements organisationnels nécessaires pour le bon fonctionnement des services et le perfectionnement et l'amélioration du service public, des modifications organisationnelles sont à opérer.

Depuis la réorganisation de la DVCES intervenue en 2016, le Service de la Vie Citoyenne est composé de 6 sections : «Elections», «Accueil Standard», «Titres d'identité», «Morgue Cimetières», «Actes Archives», «Administrative et Comptable» et d'un «Pôle de Services Publics (PSP)».

Il est chargé en outre :

- de la tenue des registres de l'état-civil ;
- de la délivrance des passeports et des cartes nationales d'identité ;
- de l'offre des services mortuaires et de la gestion des cimetières ;
- de la mise à jour des listes électorales ;
- du recensement militaire ;
- de la tenue des élections ;
- du développement de la proximité et de l'accessibilité au service public ;
- de la coordination de l'occupation et de l'utilisation du bâtiment PSP.

Cette réorganisation a mis en place initialement deux postes d'agents polyvalents de renfort rattachés à la Section Administrative et Comptable qui ont pour mission d'assurer la continuité du service public en palliant les éventuelles absences des agents du service. Ils renforcent, sur instruction hiérarchique, les sections en sous-effectif ponctuel ou connaissant un surcroît d'activité temporaire.

L'année électorale 2017, l'année référendaire 2018, ou encore diverses absences de longue durée dans plusieurs sections, ont permis de valider la pertinence de ce dispositif qui apporte de la souplesse au fonctionnement du service par la polyvalence des agents, permet la continuité du service public et améliore tant la qualité du service rendu aux administrés que les conditions de travail des agents. C'est pourquoi un troisième poste d'agent polyvalent de renfort a été créé, à effectif constant, par transformation du poste de responsable du PSP.

Par ailleurs, depuis mars 2017, les procédures de délivrance des cartes nationales d'identité sécurisées et des passeports ont été harmonisées. Désormais, toute demande est traitée en dispositif de recueil. Cette réforme a induit le basculement des dossiers traités en guichet vers les stations biométriques. Une des stations biométriques a été déménagée depuis l'Hôtel de Ville vers le PSP afin de mieux traiter les flux de demandes. Cette modification permet de fonctionner au sein de la Section des Titres d'Identité à dix agents en lieu et place de onze agents. Le onzième agent étant positionné en renfort de ladite section.

Au vu de l'argumentaire développé ci-dessus, il est donc proposé au conseil municipal de transformer un poste vacant «agent polyvalent», affecté à la Section des Titres d'identité, en un poste «agent polyvalent de renfort», affecté à la section Administrative et Comptable. La vacance de poste est liée à une mobilité externe.

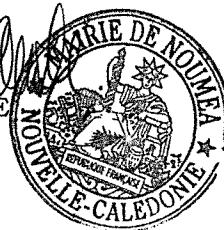
Cette transformation permettra de mutualiser les ressources humaines du SVC au bénéfice de toutes les sections du service lors des pics d'activité et ce, à moyens constants. Elle n'emporte aucune conséquence budgétaire.

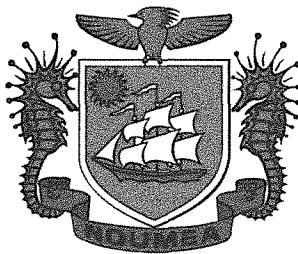
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 août 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

681

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Philippe BLAISE
	M.	Tristan DERYCKE	M.	Jean-Claude BRIAULT
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Félicia BALLANGER
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	M.	Pierre FAIRBANK	Mme	Dominique KORFANTY
	Mme	Valérie LAROQUE	M.	Angélo PITO
	M.	Mathieu OUANEMA	Mme	Dina REY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
Nombre de présents	:	28	M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
			Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
Nombre de votants (13 procurations)	:	41	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			M.	Christophe OBLED	M.	Jonas TAOFIFENUA
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Charles ERIC
			Mme	Germaine NEWEDOU	Mme	Mireille LEVY
			M.	Christophe CHEVILLON	M.	Hnadriane HNADRIANE
			Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/ 681
relative à l'ajustement de l'organigramme de la Direction de la Vie Citoyenne Educative
et Sportive (DVCES)

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **11 SEP. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 486 du 10 août 1994 portant création du statut général des fonctionnaires des communes de Nouvelle-Calédonie et de leurs établissements publics et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU la convention collective applicable aux personnels ouvriers et assimilés des services publics du Territoire en date du 10 septembre 1959 étendue aux personnels ouvriers et assimilés de la municipalité par décision n° 27 du 28 mars 1962,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2016/836 du 26 juillet 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil municipal de la Ville de Nouméa n° 2017/1031 du 12 décembre 2017 relative à la réorganisation des directions et services de la Ville de Nouméa,

VU l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en sa séance du 27 août 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/160 du 22 août 2018,

La Commission de l'Administration Générale entendue en séance du 28 août 2018,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Conformément à l'organigramme défini en annexe 1, l'effectif du Service de la Vie Citoyenne (SVC) de la Direction de la Vie Citoyenne Educative et Sportive (DVCES) est fixé à 61 postes permanents répartis comme suit :

- 3 postes de catégorie A (attaché normal)

la Section Elections

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 6 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

la Section Accueil standard

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 7 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

la Section Titre d'Identité

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 10 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

La Section administrative et comptable

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 8 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

La Section morgue cimetières

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 9 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)
- 1 poste de contractuel (grille 1 - entrée 1)

La Section actes archives

- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)
- 11 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

ARTICLE 2 / MOUVEMENTS DE POSTES

Cette réorganisation génère les mouvements de postes indiqués ci-après :

SUPPRESSION	CREATION
DIRECTION DE LA VIE CITOYENNE EDUCATIVE ET SPORTIVE (DVCES)	
<u>Service de la Vie Citoyenne (SVC)</u> <u>Section Titres d'identité</u> - 1 agent gestionnaire – catégorie C (adjoint administratif)	<u>Service de la Vie Citoyenne (SVC)</u> <u>Section Administrative et Comptable</u> - 1 agent gestionnaire polyvalent de renfort – catégorie C (adjoint administratif)

ARTICLE 3/

La présente délibération abroge toutes les dispositions antérieures contraires.

Le reste sans changement.

ARTICLE 4 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 /

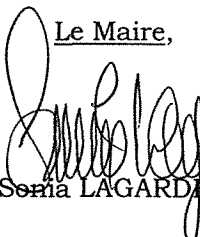
Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 12 SEP. 2018

Le Maire,


Sonia LAGARDE


DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	- 1
D.F.	- 1
D.R.H. (dont T.P.S.)	- 2
D.V.C.E.S.	- 1
AFFICHAGE	- 1

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

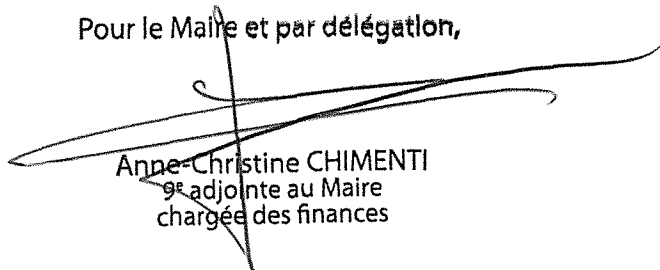
13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 13 SEP. 2018
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et / ou publié le 13 SEP. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
1^{re} adjointe au Maire
chargée des finances



VILLE DE NOUMEA

ANNEXE 1

SERVICE DE LA VIE CITOYENNE

Attaché normal (A).....	3
Rédacteur normal (B).....	6
Adjoint administratif normal (C).....	51
Grille 1 - entrée 1.....	1
Total.....	61

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

